

*Les subsides*

**M. Riis:** Êtes-vous pour les taux d'intérêt élevés?

**M. Nickerson:** Nombreux sont les Canadiens qui se refusent à investir dans leur propre pays parce qu'ils n'ont pas confiance. Ils ont de bonnes raisons de ne pas avoir confiance; ils préfèrent investir à l'étranger. Il sont nombreux à le faire et c'est pourquoi il faut que nous ayons des taux d'intérêt élevés pour freiner l'exode des capitaux.

**M. Riis:** Vous défendez cette politique j'imagine? Vous êtes pour le maintien de la politique des taux d'intérêt élevés?

**M. Nickerson:** J'aimerais que le député à ma gauche cesse de faire ses remarques inutiles. Il sait fort bien . . .

**M. Riis:** Il vous reste trois minutes.

**M. Nickerson:** . . . que le parti conservateur prône une politique de taux d'intérêt relativement faibles. Il a pu s'en rendre compte quand nous étions au gouvernement. A l'époque, les taux d'intérêt n'ont pas dépassé 14 p. 100. La situation n'est pas la même aujourd'hui.

**M. Riis:** Vous les avez relevés quatre fois en l'espace de neuf mois.

**M. Nickerson:** Nous pourrions aussi baisser les taux d'intérêt à l'intention des agriculteurs qui doivent emprunter et des propriétaires de maison qui doivent renouveler leur hypothèque en diminuant le volume des emprunts publics.

**M. Evans:** Bravo!

**M. Nickerson:** Le propriétaire de maison n'a aucun moyen de lutter contre le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux quand vient le temps d'emprunter. Le gouvernement fédéral a bien entendu un crédit supérieur. Il emprunte à

des taux inférieurs aux taux commerciaux généralement en vigueur. L'individu qui renouvelle son hypothèque et rivalise avec le gouvernement doit accepter de payer des taux d'intérêt plus élevés pour être capable d'emprunter. Le pouvoir d'emprunt du gouvernement influe sur les taux qui lui sont accordés ainsi que sur les taux que les chefs d'entreprise et les propriétaires de maison doivent payer.

Il est à noter que la majeure partie des capitaux empruntés par les gouvernements—parce que le gouvernement fédéral n'est pas le seul à blâmer dans cette affaire—sert à payer les comptes courants. Ils servent à payer les intérêts sur la dette en souffrance. Ils ne servent pas à investir. Quand un prêteur se rend compte de l'usage qui est fait des capitaux qu'il prête, il fait certaines réserves quant à la capacité de l'emprunteur à rembourser l'emprunt. Les risques étant plus élevés, les taux d'intérêt sont plus élevés et les taux d'intérêt que les particuliers doivent accepter sont eux aussi plus élevés.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie. Comme il est 5 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, en conformité de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

[Français]

La Chambre s'ajourne donc à 2 heures lundi prochain, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)